

Catherine Papoutsas

## DE L' ÉNONCIATION

### 1. Énoncé et énonciation

L' objet de la linguistique n' est pas le langage et il ne saurait l' être: l' objet de la science ne se trouve pas dans la nature, il est le produit d' une élaboration théorique. Aussi, dans son stade actuel la linguistique doit - elle choisir quelquesuns parmi tous les faits reliés au langage, et ignorer les autres. Cette mise entre parenthèses provisoire s' est exercée en particulier à l' égard de l' énonciation qui est l' acte individuel d' utilisation de la langue, alors que l' énoncé est le résultat de cet acte; nous pouvons dire que l' objet de la linguistique actuelle est l' énoncé non l' énonciation.

Il semblerait à première vue que ce refus a de bonnes raisons. L' énonciation est cette condition qui rend possible tout discours mais qui, pour cette raison même, ne saurait jamais en faire partie. Nous ne connaîtrions jamais que des énoncations énoncées, c' est à dire un discours dont l' énonciation restera toujours à énoncer. Ou pour nous référer à l' histoire de la linguistique: Saussure n' avait - il pas raison de refuser à la parole tout code autre que la langue? «Il n' y a rien de collectif dans la parole; les manifestations en sont individuelles et momentanées», lit - on dans le *Cours de linguistique générale*. L' énonciation est une pure différence, celle qui rend possible le langage mais ne s' y laisse pas intégrer.

Mais l' exercice de la parole n' est pas une activité purement individuelle et chaotique, donc inconnaissable; il existe une part irréductible de l' énonciation mais à côté d' elle il en est d' autres qui sont répétition, jeu, convention. Notre objet sera donc constitué par les règles de l' énonciation et les différents champs de leur application. Trois directions nous semblent particulièrement prometteuses: l' étude de la force illocutionnaire, celle de l' aspect indiciel du langage, celle enfin de la coloration que donne l' énonciation aux différents énoncés.

### 2. Le langage comme action

L' ethnologue anglais Malinowski écrivait: «Une simple phrase de politesse, employée aussi bien parmi les tribus sauvages que dans un salon européen, remplit une fonction à laquelle le sens de ses mots est

complètement indifférent. Questions sur l' état de santé, remarques sur le temps, affirmation d' un état de choses évident, tous ces propos sont échangés non pour informer, certainement pas pour exprimer une pensée...» (Cité d' après Benveniste).

Par cette observation, Malinowski introduit dans le discours scientifique une idée: les actions verbales sont des actions comme les autres, le langage est action. Une phrase a un sens mais elle a aussi une fonction d' action; si dans l' examen du sens on peut s' en tenir à l' énoncé, il est évident que dans le deuxième cas nous avons affaire à l' énonciation de l' énoncé: l' énoncé en lui - même est un fait, non une action.

Malinowski semble croire que seuls certains énoncés deviennent actions: là où la fonction des paroles est indépendante de leur sens. Mais il est facile de voir que nous sommes devant un cas extrême; si le sens est impliqué dans la fonction, celle - ci est dissimulée mais elle n' existe pas moins. Car, après tout «informer» est une action comme une autre...

Ce n' est pas un hasard si nous découvrons cette observation chez un spécialiste des sociétés «exotiques» plutôt que chez un linguiste qui étudie les langues européennes. Notre civilisation occidentale refuse l' idée que le langage soit une action: les mots sont l' ombre des choses, le langage est l' expression de la pensée. Toutes les phrases servent à informer, or informer n' est pas une action. Même Malinowski ne conteste pas la première moitié de ce raisonnement. «Parler au lieu d' agir» se conçoit plus facilement que «parler c' est agir».

Les langues occidentales possèdent, autant que les langues orientales, une dimension actionnelle; mais c' est la réflexion occidentale sur le langage qui refuse à reconnaître celui - ci comme action. Or l' énonciation d' une phrase constitue même plusieurs actions, non une seule. Il y a d' abord l' acte matériel qui concerne la production du signifiant. Parallèlement, une actualisation se produit sur le plan sémantique. Enfin cette même énonciation a une dimension illocutionnaire pour parler comme J. L. Austin, le pionnier de ces recherches: elle constitue une action à laquelle la société donne un nom.

Prenons un exemple. En disant «je viendrai demain», je produis: 1 - une suite phonique ou graphique 2 - une unité de sens, reliée à des circonstances matérielles précises et 3 - un acte illocutionnaire qui pourrait être: affirmer, promettre, avertir... On voit que la force illocutionnaire d' une proposition ne doit pas être confondue avec son sens: la même proposition peut avoir des forces illocutionnaires différentes (d' affirmation, de promesse, d' avertissement). Ce dont on se rend compte si on explicite la force illocutionnaire dans une proposition introductory: «J' affirme que je viendrai demain, je vous promets que je viendrai demain, je vous avertis que je viendrai demain...»

On peut déjà esquisser un premier programme de ce que doit être l'étude linguistique des actes de parole. Dans un premier temps, il est nécessaire d'identifier toutes les actions verbales ou mieux, toutes les forces illocutionnaires, d'établir un inventaire. Deux procédures peuvent être envisagées: dans le premier cas on partirait du signifiant: des formes linguistiques qui servent à indiquer la force illocutionnaire. En français on les trouvera dans l'ordre des mots, l'accent logique, l'intonation, la ponctuation, le mode du verbe le statut de phrase pour donner un exemple le statut de la phrase nous révélera des forces illocutionnaires comme «interroger» (les questions), «ordonner» (les impératifs), «asserter», avec deux variantes, «affirmer» et «nier» (les phrases déclaratives).

L'autre procédure consisterait à partir du «signifié». C'est la manière dont procède Austin dans son livre *How to do things with Words*. Il a choisi de recenser les actions verbales à travers tous les verbes de parole de la langue anglaise. Il est vrai que de cette manière on obtient une liste non de toutes les actions verbales mais de celles qui sont codées dans le lexique. Ainsi, à partir d'une liste des verbes français, on pourrait constituer le sous-ensemble des verbes de parole, tels que «avertir», «remercier», «déclarer», etc.

On remarquera qu'une partie de ces actions peuvent se réaliser sans l'intermédiaire de la parole. Ainsi on peut avertir en allumant le feu rouge, et remercier, en envoyant des fleurs. Mais, on le voit tout de suite, si ces actions peuvent se passer du verbe, elles n'en ont pas moins besoin d'un code: celui de la route, celui de la politesse. Ce qui montre qu'une théorie des actions verbales devrait s'inscrire dans une théorie plus générale des actions symboliques; la nécessité de concevoir le langage dans une perspective sémiotique est ici particulièrement sensible.

Dans un deuxième temps, on devrait dégager les oppositions pertinentes que permettent de distinguer ces actions; autrement dit, il faut établir les règles de la combinatoire dont le produit est la liste d'actions que nous aurons établie. Dans un livre récent consacré aux actes de parole, J. R. Searle fait les premiers pas dans cette direction, en utilisant l'analyse en présuppositions. Comme on pouvait s'y attendre, les catégories impliquées sont multiples, les oppositions s'articulent dans des dimensions différentes. Voici un résumé de ses conclusions:

«Premièrement, et le plus important, il y a la direction ou l'objectif de l'action (par exemple, la différence entre assertion et interrogation); deuxièmement, les positions relatives du locuteur et de l'allocataire (la différence entre demande et ordre); troisièmement, le degré d'engagement pris (la différence dans le contenu propositionnel (la différence entre prédictions et constats); cinquièmement, la différence

dans la manière dont la proposition se relie aux intérêts du locuteur et de l' allocutaire (la différence entre se vanter et se plaindre, entre la promesse, expression d' intention, et l' assertion); septièmement, la différence entre la simple réponse à la replique précédente et l' objection à ce qui vient d' être dit» (*Speech Acts*, p. 70).

Les dimensions ainsi dégagées auront à être précisées et nuancées. Tous les efforts pour regrouper les verbes de parole dégagent des catégories dont on pourra également se servir.

Enfin, après avoir passé par l' observation et la description, on devra atteindre un troisième niveau qui est celui de la théorie. Cette théorie aura à expliquer l' interaction des catégories dégagées, le fonctionnement de la combinatoire ainsi que sa signification. Bien entendu, ce troisième pas peut remettre en question les résultats obtenus aux niveaux précédents.

En revanche, une confusion qui s' était introduite à la suite de certains formules d' Austin peut être considérée aujourd' hui comme écartée: celle entre les verbes performatifs et la force illocutionnaire. Tous les énoncés ont une force illocutionnaire; les verbs performatifs sont ceux dont l' énonciation réalisent l' action qu' ils signifient. «Je promets» est un verbe performatif; mais «Chien méchant» ou «Il est interdit de se pencher au - dehors» sont des énoncés non performatifs bien qu' ils aient aussi une force illocutionnaire. De même on doit distinguer les verbes performatifs des verbes d' attitude: ces derniers décrivent l' action que l' on accomplit en énonçant la proposition qui suit le verbe d' attitude; les performatifs en revanche signifient l' action de la proposition qui les contient. Là est la différence entre «Je crois que...», «Je pense que...» d' une part et «Je jure...» ou «Je désigne...», de l' autre.

### 3. L' aspect indiciel du langage

Deux grandes perspectives sur le langage sont donc possibles: «la langue comme répertoire de signes et système de leurs combinaisons», d' une part, «la langue comme activité manifestée dans les instances de discours», de l' autre. Pour assumer cette double fonction, la langue dispose d' une classe d' éléments dont le rôle est de rendre possible le passage de l' un à l' autre, autrement dit, de «fournir l' instrument d' une corversion, qu' on peut appeler la conversion du langage en discours». Il y a donc lieu de distinguer dans la langue entre ses éléments symboliques et ses éléments indiciens. La description de l' aspect indiciel du langage constitue un autre chapitre dans cette discipline qui prend l' énonciation pour object.

Ce n' est pas un hasard si nous avons cité, dans le passage qui

précède, plusieurs phrases de Benveniste: dans ce domaine, Benveniste a joué un rôle de véritable défricheur, en proposant à la fois une théorie générale des signes indicuels et les premières descriptions rigoureuses des formes françaises: le temps, la personne, les verbes de parole.

Quatre types de catégories se trouvent intégrées dans l'aspect indiciel: les interlocuteurs, le temps de l'allocution, son lieu, et ses modalités (ou la relation entre les interlocuteurs et l'énoncé). Les interlocuteurs sont désignés par des pronoms personnels et possessifs qui s'organisent autour du «je».

Le temps et le lieu, structurés autour du temps et du lieu de l'énonciation («maintenant et ici»), se manifestent en français par des pronoms démonstratifs, des adverbes dits relatifs et par les désinences verbales. Certains termes lexicaux, d'autre part, possèdent des sèmes indicuels; leur analyse est indispensable à une description sémiotique.

La modalité est évidemment la catégorie la plus complexe et son étude pose encore de multiples problèmes. Ainsi on peut s'intéroger sur la place que doit occuper ici le registre émotif du langage, ou encore les éléments linguistiques qui rendent possibles les jugements de valeur: «bon» implique - il le locuteur d'une manière plus forte que «jaune»? C'est ici également que l'on doit rendre compte de locutions comme «peut-être», «sans doute», etc., dont l'emploi rejoint celui des verbes d'attitude.

Un problème qui déborde notre propos par sa généralité mais qui est étroitement lié à l'énonciation et à l'aspect indiciel du langage, est celui de la référence. «La référence est partie intégrante de l'énonciation», affirme Benveniste. Le problème de la vérité, subordonné à celui de la référence, est également inconcevable en dehors de l'énonciation: l'énoncé en lui-même n'est pas vrai ou faux, il peut le devenir uniquement au cours d'une énonciation particulière.

#### 4. L'énonciation dans l'analyse du discours

L'énonciation est toujours présente, d'une manière ou d'une autre, à l'intérieur de l'énoncé; les différentes formes de cette présence ainsi que les degrés de son intensité permettent de fonder une typologie des discours. Nous entrons ici dans le domaine de l'analyse du discours, ou de la linguistique textuelle. Nous pouvons révéler ici plusieurs oppositions entre types de discours (d'énoncés), établies au cours de diverses analyses rhétoriques et qui se fondent toutes sur des catégories relevant de l'énonciation.

1. On peut d'abord opposer un discours centré sur le locuteur à un discours qui s'organise autour de l'allocitaire. Le bon sens nous fait distinguer un orateur qui «ignore son public» (ce qui veut dire que l'allocitaire implicite à ce discours est modelé à image du locuteur lui-même) de celui qui adapte sa parole aux auditeurs présents devant lui (l'allocitaire implicite est indépendant du locuteur).

2. On opposera également le discours explicite, ou autonome, au discours implicite, de situation. On trouve cette distinction dans les fameuses Thèses du Cercle linguistique de Prague: «Deux directions de gravitation: l'une, où le langage est «de situation», c'est - à - dire compte sur des éléments extra-linguistiques de complément (*langage pratique*), l'autre, où le langage vise à constituer un tout aussi fermé que possible avec tentance à se faire complet et précis, à user de mots - termes et de phrases - jugements (*langage théorique ou de formulation*) ». On peut retenir cette opposition sans nécessairement identifier les deux tendances avec la conversation et le texte scientifique.

3. Le discours pauvre en indications sur son énonciation s'oppose à celui qui s'y réfère constamment. Benveniste les a étudiés sous le nom d'histoire et de discours. Cette opposition comme d'ailleurs les précédentes ne compare pas des qualités pures mais des pré-dominances quantitatives.

4. Une autre opposition discursive se manifeste à propos de la citation, c'est - à - dire de l'énoncé à énonciation répétée. L'énoncé cité et l'énoncé citant peuvent former ou non une continuité; dans le premier cas, l'un ou l'autre énoncé peut subir des transformations. Au contraire, dans le style indirect, on a plutôt tendance à faire ressembler l'énoncé cité au sien propre. Dans le troisième cas, aucune interprénétation ne se laisse observer entre énoncé citant et énoncé cité.

Ces oppositions, ainsi que plusieurs autres, devront être intégrées dans une théorie générale des *registres de la parole*.

Au-delà de ce niveau rhétorique, on peut étudier la pénétration d'unités textuelles plus vastes (p. ex. romans) par les catégories de l'énonciation.

## 5. Problèmes limitrophes

Indiquons en conclusion quelques problèmes qui ne se relient pas directement à l'énonciation mais qu'on évoque souvent en sa présence.

1. *Illocutionnaire et perlocutionnaire.* - L' opposition entre illocutionnaire et perlocutionnaire est introduite par Austin, mais elle fonctionne dans l' analyse du discours depuis bien plus longtemps. C' est opposer la structure interne d' une action aux résultats particuliers qu' elle provoque. La force illocutionnaire d' une phrase impérative, par exemple, consiste dans le fait que je donne un ordre à quelqu' un; sa force perlocutionnaire, dans le fait qu' elle est suivie par une action. La relation des deux est évidente, néanmoins seule la force illocutionnaire reste à l' intérieur de l' analyse linguistique de l' énonciation.

On ne doit pas non plus confondre la présence codée du locuter à intérieur de l' énoncé avec le fait que, après tout, chaque élément de l' énoncé doit son existence à une décision de ce même locuter. Ou comme le dit Oswald Ducrot, «il faut distinguer les phénomènes liés à l' énonciation, et l' intervention du sujet de l' énonciation dans la constitution de la signification».

2. *La deixis.* - La deixis est le nom qu' on donne dans les grammaires classiques aux problèmes liés à l' énonciation. Nous avons cependant évité ce terme car il renvoie à deux types des phénomènes et les formes deictiques se subdivisent (sémantiquement sinon morphologiquement) en deux groupes. «Les uns appartiennent à la syntaxe de la langue, les autres sont caractéristiques de ce que l' on appelle instances du discours c' est à dire les actes directs et chaque fois uniques par lesquels la langue est actualisée en parole par un locuteur» (Benveniste). On doit donc distinguer la deixis indicielle de la deixis anaphorique ou, dans les termes de Morris et Benveniste, les signes pragmatiques des signes syntaxiques.

3. *Les présuppositions.* - L' analyse des présuppositions d' une phrase est la contribution la plus importante qu' on ait faite à la sémantique linguistique pendant ces dernières années. Esquissée initialement dans les travaux des logiciens, elle a été surtout élaborée par quelques linguistes comme Ducrot. On peut distinguer dans une phrase ce qui est posé (dit explicitement) de ce qui est présupposé (sous - entendu, connoté). Ainsi la phrase «Fermez la porte» pose mon désir de voir la porte fermée et présuppose la présence d' un allocutaire à qui je peux donner des ordres, et d' une porte ouverte. Ces deux informations supplémentaires sont appelées présuppositions. On les reconnaît à ceci que les transformations négative et interrogative de la phrase les laissent intactes. Ainsi «Ne fermez pas la porte» comporte les mêmes présuppositions que la forme positive.

La présupposition est une notion indépendante de l' énonciation bien qu' elle puisse servir l' étude de celle - ci. Si nous reprenons le même exemple,

nous voyons que la première présupposition est liée à l'énonciation, alors que la seconde ne l'est pas. La raison en est évidente: la première présupposition est déduite à partir de la forme impérative, la seconde de la signification lexicale du mot «fermez». Or l'impératif est un élément indiciel, contrairement au verbe «fermez» qui est un élément symbolique. Un certain nombre de présuppositions seront donc liées à l'énonciation mais uniquement parce que les éléments de l'énoncé, qui nous permettent de les déculer, relèvent déjà de l'aspect indiciel du langage.

De ce fait, l'analyse en présuppositions ne devient pas moins intéressante; en tant que technique, elle est indispensable si nous voulons découvrir les éléments codés de l'énonciation à partir des formes linguistiques indicielles.

Il reste cependant un niveau où la présupposition concerne directement l'énonciation. Le locuteur présente le contenu présupposé d'une phrase comme quelque chose d'acquis, d'incontestable; le contenu posé, en revanche, peut être facilement refusé par l'allocutaire. De ce fait, le locuteur aura tendance à dissimuler dans les présuppositions cette partie de son message à laquelle il tient le plus. Si l'allocutaire refuse non seulement le posé mais aussi le présupposé, il met en question non seulement l'énoncé mais aussi ce choix préalable, accompli par le locuteur, qui avait distribué le contenu de son message entre posé et présupposé. Ou comme l'écrit Ducrot: «En rejetant les présupposés de mon interlocuteur, je disqualifie non seulement l'énoncé lui-même, mais l'acte d'énonciation dont il procède». Par la même, la notion de présupposition se trouve ancrée dans la problématique de l'énonciation.

## BIBLIOGRAPHIE

- Austin J. L.: *Quand dire, c'est faire* (éd. Seuil, 1970).
- Benveniste E.: *Problèmes de linguistique générale* (éd. Gallimard, 1966, 1974).
- Ducrot O.: *Dire et ne pas dire* (éd. Hermann, 1991).
- Kerbrat - Orecchioni C.: *L'énonciation* (éd. A. Colin, 1980).
- Maingueneau D.: *L'énonciation en Linguistique française* (éd. Hachette, 1991). *L'analyse du discours* (éd. Hachette, 1976).
- Récanati F.: *La transparence et l'énonciation* (éd. Seuil, 1979). *Les énoncés performatifs* (éd. Minuit, 1981).
- Searle J.: *Les actes de langage* (éd. Hermann, 1972).